

**PROCES VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
26/03/2019

Date d'affichage
08/04/2019

**Nombre de conseillers
en exercice**
22

Présents
15

Votants
19

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Miguel NAUDON, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU (arrivé à 18h50), Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN et Dominique GY, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Jacques SAILLANT, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Françoise COURTEL, Charles MESNIL, Frédéric GAULTIER

Procurations : Jacques SAILLANT à Didier PEAN
Christophe BOUGET à Miguel NAUDON
Françoise COURTEL à Béatrice BRILLANT

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHAVEROUX

40

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX
DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 25 février 2019 et 11 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ Approuve les procès-verbaux des séances du 25 février 2019 et 11 mars 2019.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2018 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2019 les taux suivants :

TAXES VOTÉES	TAUX 2019 en %	BASES 2019	PRODUITS 2019 en €
TAXE HABITATION	19.53 %	3 457 000	675 152
TAXE FONCIER BÂTI	24.14 %	2 572 000	620 881
TAXE FONCIER NON BÂTI	42.17%	100 800	42 507
TOTAL			1 338 540

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Accepte les taux définis ci-dessus.*

Pour : 19

Contre : /

Abstention : /

Marie-Laure BEATRIX : il a été décidé lors de la commission « Finances » d'augmenter un taux, alors qu'à la base, il avait été dit à la communauté de communes qu'il n'y en aurait pas. Tient-on compte de cette augmentation ? Est-il possible d'avoir un retour de ce qui a été dit à cette commission ? Quelle est l'incidence ?

Monsieur le Maire : à la dernière commission « Finances » à laquelle Jean-Marc CHAVEROUX et Claudy LAGACHE ont assisté, il n'était pas prévu d'augmenter les taux de la taxe foncier non bâtie et de la taxes habitation, par contre il avait été décidé d'augmenter la taxe foncier bâti de 0,89 % à 1,2 % car elle permettait de générer quelque dividende supplémentaire. Or, au cours de la discussion, il fallait rechercher des finances et augmenter nos recettes à la communauté de communes. Il a été proposé d'augmenter également les deux autres taxes de 1 %. C'est une décision de la commission qui donne un avis qui sera validé demain par le Conseil Communautaire.

Claudy LAGACHE : on augmente la taxe d'habitation mais elle est supprimée pour une partie des foyers, les personnes paient l'augmentation ? C'est-à-dire que ceux qui ne paient pas aujourd'hui, paieront les 1 % ? Je suis sûr que ce n'est pas compris de tous ?

Marie-Laure BEATRIX : oui effectivement.

Christine BRETON : ce serait bien d'avoir une vision globale. Donc si on augmente d'un côté, ce serait bien de diminuer de l'autre car de plus en plus de compétences sont transférées vers la communauté de communes.

Monsieur le Maire : diminuer les taux locaux car on augmente de 1 % les taux intercommunaux ?

Christine BRETON : oui c'est un principe.

Monsieur le Maire : sauf que la communauté de communes a fait des investissements importants qui ont normalement un rayonnement intercommunal et on s'aperçoit que sur les recettes et les dépenses il y a un problème dans le fonctionnement. Je ne suis pas favorable à diminuer en sachant que nous n'avons augmenté qu'une seule fois. Saint Ouen en Belin a fait l'exercice de diminuer de 1 % pour gommer « la taxe GEMAPI » et les gens ne s'en sont pas aperçus tellement le montant était très faible

Christine BRETON : c'est un principe et un message financier.

Claudy LAGACHE : toutes les augmentations se traduisent entre 18 € et 20 € par famille dont l'augmentation des bases intercommunales. Il est sûr que lorsque l'on entend des discussions, il faut être très vigilant car il y a une certaine tendance à vouloir aspirer les budgets des communes et à l'avenir ça pourrait être bien pire que ça.

Jean-Marc CHAVEROUX : si la situation de la communauté de communes ne s'améliore pas, il faudra faire un retour vers les communes car s'il y a une situation telle quelle à la communauté de communes c'est qu'il a peut-être eu des transferts et à l'époque ce qui était prévu, est que dès lors que les taux augmentaient dans une communauté de communes, ils devaient diminuer dans la commune. Il faudra y réfléchir car le contribuable va se retrouver à payer des deux cotés et n'avoir que des augmentations sans une baisse relative quelque part, ce qui engendrera des difficultés sur les transferts de compétences. Il faudra revoir rapidement et notamment dans les communautés de communes les différentes stratégies que l'on a dans le système territorial.

Irène BOYER : il faut en avoir conscience et ne pas augmenter à chaque fois que l'on a des projets, c'est une politique désastreuse. Il y a un moment, il faudra tous se réunir et discuter ensemble des projets afin de stabiliser et faire des efforts à ce sujet.

Monsieur le Maire : je suis tranquille car par rapport à la commission « Finances » intercommunale, je n'avais pas prévu d'augmenter les taux sauf le foncier bâti qui par rapport à la communauté de communes était l'un des plus faible.

Monsieur le Maire : si la communauté de communes augmente ses taux, on doit les diminuer au niveau communal, il n'y a pas de règle en la matière.

42

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS
ET
LOCAUX DU STADE MICHEL GEOFFROIS
AUPRES DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que lors d'un match un panneau d'affichage appartenant à l'Entente Sportive Moncéenne a été endommagé. L'assurance du club leur réclame la convention de mise à disposition des locaux signé entre la commune et l'association. Après différentes recherches, ce document n'a pas été retrouvé.

Monsieur le Maire propose donc l'établissement de cette convention qui définit le fonctionnement et conditions d'utilisation des locaux du stade.

Le document soumis à l'approbation du Conseil Municipal a été établi en concertation avec l'Entente Sportive Moncéenne.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention, et propose de leur accorder la gratuité sur l'occupation des locaux, terrains et parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Confirme** la mise à disposition des locaux, terrains et parking à l'Entente Sportive Moncéenne,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document annexé à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : /

Abstention : /

43

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les élus peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacement et des frais de séjour dans certaines situations prévues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu :

- *Le 15 mars 2019 avec Miguel NAUDON et Sophie CANARELLI à Laval pour rencontrer le Directeur de la Résidence séniors Maintien ADOM, pour évoquer leur prestation de services. Coût du déplacement : 143.54 € (voir état annexé)*
- *Le 21 mars 2019 à Paris pour la remise du Label 2019 terre Saine Commune sans pesticides. Coût : 152.35 € (voir état annexé)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le remboursement des sommes figurant ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Christine BRETON Conseillère municipale déléguée en charge des finances communales à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19

Contre : /

Abstention : /

44

QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 24 avril 2019

- 27 mai 2019

- 24 juin 2019

- à noter les élections européennes le dimanche 26 mai 2019

Elections Européennes

Monsieur le Maire propose à chacun des conseillers municipaux de se positionner sur les tableaux des permanences pour les prochaines élections européennes.

Manifestations diverses organisées au Val'Rhone

Le 5 avril 2019 : Journée Professionnelle du Festival « Au Pays du Môme »

Le 27 avril 2019 : Les Escapades du Val'Rhone

Le 28 avril 2019 : Spectacle au Val'Rhone

Résidence senioriale

David CAZIMAJOU : qu'avez-vous retenu de la visite de la maison de retraite de Laval ?

Dominique GY : le projet a-t-il avancé ?

Miguel NAUDON : on a pu bénéficier de deux rencontres très intéressantes, une à Laval et une vendredi après-midi. Monsieur CHAMBRELAN continu à travailler de son côté. Des rencontres avec F2M, qui s'appellera PODELIA le 1^{er} juin prochain, serait partant pour acheter l'ensemble des bâtiments construit par Monsieur CHAMBRELAN, mais ne pourrait pas en assurer la gestion, car si la gestion est assurée par F2M, cela aurait été dans le cadre du droit commun ouvert à tout public. F2M serait intéressé pour gérer une partie en droit commun éventuellement des F3, F4 qui se situeraient le long de la route de la Plaine. En ce qui concerne le collectif et les autres pavillons individuels, nous avons eu une première rencontre avec Maintien ADOM, qui est une société réputée en France, afin de connaître leur philosophie et leur façon de procéder : il s'agit de maintien à domicile le plus longtemps possible avec des services obligatoires dont une surveillance 24h/24h d'où une augmentation des coûts. A Laval, pour 45 résidents, le coût s'élève à 440 €/mois + le loyer 500/550€. Avec cette surveillance de 24h/24, il y aurait un(e) coordina(t)riceur et un(e) animat(r)iceur. La philosophie telle que présentée correspondait à tout point de vue à celle que l'on voulait, beaucoup de sociale au sein de cette résidence c'est-à-dire des gens qui ne sont pas laissés chez eux mais qui viennent le plus souvent possible dans la salle commune pour participer à des activités et pour vivre. Par contre ce qui nous gênait, c'était cet éloignement par rapport à ce que l'on avait prévu à l'origine c'est-à-dire un logement, une résidence seniors avec une offre de service minimum qui consistait à une personne qui viendrait visiter une fois par jour les résidents et qui les orienterait vers des professionnels ou autre. C'est le seul point qui nous a dérangé, sinon le lieu, la façon de travailler, le jardin potager partagé, les appartements sont bien conçus, la visite était très bien.

Monsieur le Maire : Maintien ADOM est très intéressé par la gestion du collectif (24 appartements), par contre pour une question de rentabilité il trouve qu'il n'y en a pas assez, il faudrait augmenter le nombre de T1bis et T2 alors que F2M ne souhaitait en aucun cas gérer le collectif.

Miguel NAUDON : ils étaient même prêts dont Monsieur CHAMBRELAN à créer une SCI afin d'acheter ce collectif et de le gérer totalement tout seul. Ils croyaient réellement à ce projet avec un minimum de 45 résidents mais ça les obligeait de rajouter un étage afin que cela soit rentable.

Miguel NAUDON : le 2^{ème} interlocuteur que nous allons rencontrer vendredi c'est La Mutualité, nous les avons rencontrés il y a quelques mois et cela s'était soldé par un non-retour car les personnes que nous avions eues nous demandait une étude plus approfondie qui

prouverait qu'il y a plusieurs demandes pour un logement proposé. Nous n'avons pas la possibilité de mener cette étude sur d'autre commune, ce n'est pas possible, par contre nous l'avons faite une année sur notre territoire et une quarantaine de personnes étaient intéressées. Jean-Marc CHAVEROUX a contacté d'autre personnes au sein de La Mutualité dont le nouveau directeur, et là, vendredi dernier la personne que nous avons rencontrée, s'est déjà occupée de projet similaire, et croit au collectif pour 30 logements avec plus de T2 et T3 comme prévu initialement et intégrer 4 T1bis, et croit également aux pavillons individuels auxquelles ne croit pas Maintien ADOM qui selon eux ne viendraient pas en salle commune. Et elle répond que par son expérience, les personnes viennent et participent aux activités. Egalement, on reviendrait à la philosophie initiale avec de la résidence seule et 1/2 ou un temps plein qui assurerait la gestion de ces locatifs c'est-à-dire le choix des résidents en partenariat avec le CCAS et la signature d'un pack minimum qui permettrait à cette personne d'assurer des visites quotidienne et de l'orienter vers des professionnels adaptés en cas de besoin, donc pour cette personne il n'aurait pas besoin d'un logement étant donné qu'il ne travaillerait que la semaine et pas le week-end, mais cela n'empêche pas d'avoir un système de surveillance de mis en place. Maintien ADOM serait moins d'assistantat mais plus de résidence avec une surveillance minimum. Le prochain rendez-vous est fixé avec F2M et La Mutualité afin de chiffrer le dossier et Monsieur CHAMBRELAN pour qu'il refasse les plans en y incluant 4T1bis, un peu plus de T2 et quelques T3. Les personnes que nous avons rencontrées vendredi sont prêtes à travailler en partenariat avec le CCAS, la commune. La difficulté essentielle sera qui prend en charge les vacances des logements ? Qui paie les loyers ? C'est le seul point négatif car tout le reste est positif, ils ont aimé les plans proposés, notre philosophie du lieu de vie leur convient parfaitement.

Monsieur le Maire : *le prochain rendez-vous est le 3 ou 4 juin à Château Gontier ou Angers. Les points de négociation seront :*

- *qui prend en charge la gestion de la vacance des logements ?*
- *est-ce que la commune contribue à l'entretien des espaces verts communs ?*
- *qui s'occupe du nettoyage du local poubelle ?*

Il faudra se positionner. Entre temps il retravaille sur les plans, les aspects économiques. Monsieur CHAMBRELAN propose des choses à F2M. Il faut savoir que F2M et La Mutualité travaillent déjà ensemble sur d'autres lieux, donc ce sont des partenaires qui se connaissent.

Miguel NAUDON : *on voit petit à petit que le dossier avance avec des partenaires solides, qui semblent digne de confiance et avec des connaissances.*

Fermeture d'une classe

Monsieur le Maire : *Miguel NAUDON et moi-même nous avons rencontré l'inspectrice académique mercredi matin accompagnés de Monsieur TAMBOSCO parent d'élèves et Madame PIRONNEAU directrice de l'école élémentaire. Arrivés sur place, Madame PIRONNEAU n'a pas eu le droit d'assister à la réunion avec nous. Nous avons défendu le dossier sur la fermeture de la 10^{ème} classe. On a l'impression que la fermeture est déjà actée par l'inspection académique. Il s'avère qu'ils reverront les données par rapport aux inscriptions réelles du mois de mai.*

Miguel NAUDON : *on a essayé de faire comprendre qu'elle avait une gestion départementale et que nous on avait des arguments locaux à mettre en valeur, notamment le problème des gens du voyage qui bougent moins qu'ailleurs, que la population de Moncé en Belin évolue, qu'il y a des lotissements à venir et que malgré tout ceci, elle a un choix à faire. J'avais prévenu les institut(eur)s lors d'un conseil d'école que jusqu'à maintenant nous étions privilégiés avec*

des effectifs de 24 élèves par classe. C'est vrai que ce sera moins bien si l'on ferme une classe mais ce ne sera pas dramatique, on arrivera à 25/26 élèves par classe, ce sont des effectifs normaux.

Monsieur le Maire : *lorsque nous sommes arrivés, ils nous ont dit que le seuil de fermeture est de 234 élèves, alors que nous sommes à 239, ils ont estimé que nous serions 225 donc en dessous du seuil. Si on maintient que nous avons 238/239 élèves au mois de mai et bien l'effectif du seuil de fermeture pourrait être augmenté. Le seuil peut évoluer en fonction du crédit que l'état leur donne. Elle a une dotation de x postes à supprimer qu'elle doit atteindre. On pourrait avoir 245 élèves, je ne suis pas sûr que l'on tiendrait la 10^{ème} classe. C'est plus difficile à rouvrir.*

Monsieur le Maire : *on lui a fait remarquer « à quoi bon avoir 245 enfants si de toute façon vous augmentez le seuil de fermeture pour rentrer dans votre dotation » et « que dois-je dire aux futures moncéens qui veulent s'installer sur notre commune ? »*

Miguel NAUDON : *que devons-nous dire aux futures moncéens « on ne va plus avoir de place à l'école » ou « les conditions vont être moins bien » alors que là on mettait en avant que nous avions de bonnes conditions avec 10 classes.*

Irène BOYER : *soit on a une politique nationale logique et dans ce cas nos enfants c'est le futur, l'éducation des enfants ce n'est pas quelque chose que l'on négocie, c'est vraiment très gênant le chemin que l'on prend. Les classes vont être en surcharges, les gens ne viendront plus à Moncé.*

Miguel NAUDON : *on va se retrouver avec 9 classes de 25 élèves.*

Monsieur le Maire : *les études réalisées sont annuelles et non pluriannuelles.*

David CAZIMAJOU : *et le revenu médian ?*

Monsieur le Maire : *soit-disant qu'ils n'en tiennent pas compte. Miguel NAUDON leur a posé la question « si vous avez deux communes ayant le même nombre d'enfants avec le risque de fermeture, vous allez tenir compte de quoi, du revenu médian ».*

Miguel NAUDON : *c'est un critère qui rentre dans les statistiques depuis 4 ans, c'est un nouvel indice qui rentre dans le classement des écoles. Ils nous ont affirmé que le salaire médian ne rentrait pas en compte. J'ai accusé le dédoublement des classes. Ils ont avoué qu'effectivement ces groupes de 12 allaient être augmentés à 15.*

Jean-Marc CHAVEROUX : *il y a quelques jours Emmanuel MACRON a annoncé que ce serait bien 12.*

Miguel NAUDON : *un groupe de 12 c'est parfois trop peu pour avoir une bonne émulation.*

David CAZIMAJOU : *le collectif des parents d'élèves va améliorer leur communication. Jeudi, on va manifester pour aider Degré, on s'entraide mutuellement. De ce fait une pétition est en ligne, pour signer contre la fermeture de classe et le 30 avril il y aura une occupation d'école le soir avec des jeux ludiques et un dresscode tous en noir.*

SIDERM

Alain FILLATRE : le SIDERM fête ses 70 ans et l'inauguration des nouveaux locaux le 27 avril 2019 à Spay. Lecture du programme.

Claudy LAGACHE : l'eau est gratuite, on ne reçoit plus de facture depuis un an ?

Alain FILLATRE : ils ont un problème de logiciel et ne peuvent pas envoyer les factures mais elles ne seront pas toutes envoyées en même temps.